

Enquête Esker - OpinionWay “Transformation du métier, incertitudes économiques : quels enjeux et priorités pour les DAF ?”

Les DAF confiants pour l'année 2024 malgré de nombreux défis !

Les chiffres clés à retenir :

- 69 % des DAF expriment des sentiments positifs concernant l'année 2024 ;
- 84 % des DAF ne se déclarent pas en avance voire en retard sur la prise en compte de la double matérialité de la directive CSRD ;
- 98 % ont entamé les démarches pour se conformer à la réforme de la facturation électronique ou y réfléchissent ;
- 31 % des DAF reconnaissent ne pas savoir à qui s'adresser pour avoir des informations fiables sur la généralisation de la facturation électronique ;
- 37 % préfèrent se montrer prudents quant aux perspectives de leur organisation pour l'année à venir ;
- 42 % des DAF signalent une augmentation des défauts de paiement par rapport à il y a deux ans.

Lyon, France — le 18 juin 2024 — [Esker, plateforme cloud mondiale](#) qui valorise les métiers de la finance et du service client en automatisant les cycles de gestion, a mandaté OpinionWay pour évaluer les perspectives et priorités des directeurs administratifs et financiers (DAF) français pour l'année 2024. Quelles sont leurs attentes pour cette année charnière ? Comment perçoivent-ils les opportunités et les défis à venir ? Quels sont les principaux enjeux auxquels ils devront faire face ? Pour répondre à ces questions, l'étude a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 300 DAF d'entreprises de 50 salariés et plus, dans divers secteurs d'activité.

Un climat de confiance et d'optimisme teinté de prudence

Les DAF en France abordent l'année 2024 avec un état d'esprit largement positif. En effet, 69 % d'entre eux expriment des sentiments positifs tels que la confiance (38 %), la motivation (37 %) et la sérénité (30 %). Cette confiance est particulièrement marquée dans les grandes entreprises de +250 salariés et concerne près de 50 % d'entre elles. Les prévisions de croissance des DAF reflètent cet optimisme : 40 % anticipent une augmentation du chiffre d'affaires et 49 % s'attendent à une stabilité. Dans les grandes entreprises, cette confiance est encore plus prononcée avec 51 % d'entre eux prévoyant une progression du chiffre d'affaires, contre seulement 36 % anticipant une stagnation. Ce constat reste à nuancer, car 33 % des DAF sont en proie à l'incertitude, tandis que 19 % ressentent de l'inquiétude et 12 % du stress.

Les voyants sont également majoritairement au vert concernant l'attractivité des postes administratifs et financiers. La majorité des DAF est confiante quant à l'attrait de ces fonctions, 69 % les jugeant attractives. Pour renforcer cet aspect, les entreprises mettent en œuvre plusieurs initiatives : une culture d'entreprise qui favorise l'équilibre vie privée / vie professionnelle (52 %), une meilleure prise en compte de la qualité de vie et du bien-être au travail (49 %) et la mise en place d'un cadre de travail flexible (44 %). En outre, 32 % des entreprises rationalisent et automatisent les processus comptables à faible valeur ajoutée pour créer un environnement de travail plus motivant. Les DAF des grandes entreprises insistent particulièrement sur l'importance de la qualité de vie et du bien-être au travail (62 %), ainsi que sur la rationalisation et l'automatisation des processus comptables à faible valeur ajoutée (38 %).

Leurs priorités pour l'année en cours sont axées sur le développement commercial (47 %), la gestion de la trésorerie (44 %) et l'accroissement de la rentabilité (40 %). Ils mettent également un accent particulier sur la cybersécurité et la conformité des données (32 %), ainsi que sur la gestion des ressources humaines (30 %), soulignant la nécessité de maintenir une main-d'œuvre qualifiée dans un environnement en constante évolution. Le pilotage de la performance est une priorité pour 24% des répondants.

Des enjeux et des défis persistants pour 2024

Cette étude révèle qu'une entreprise sur deux est confrontée à un allongement des délais de règlement, compliquant la gestion de leur trésorerie (49 %). De plus, 42 % des DAF signalent une augmentation des défauts de paiement sur les deux dernières années, et 35 % ont révisé la politique de crédit de leur entreprise. Ce dernier point est particulièrement marqué dans les grandes entreprises, où 48 % ont ajusté leur politique de crédit. Enfin, près d'un DAF sur trois (29 %) indique rencontrer de réelles difficultés dans la gestion de la trésorerie.

Dans le contexte réglementaire actuel, les DAF sont fortement impactés par les changements liés à la directive CSRD et à la facturation électronique.

En ce qui concerne la directive CSRD, plus de 80 % des DAF ne se déclarent pas en avance, voire en retard sur la prise en compte de la double matérialité et la collecte de données liées à l'impact environnemental de leurs partenaires.

Au sujet de la transition vers la facturation électronique prévue en 2026, 98 % des entreprises (+7 points depuis décembre 2022) ont déjà entamé des démarches ou y réfléchissent. Bien que 8 DAF sur 10 se disent bien informés sur cette réforme et ses modalités d'application, des difficultés demeurent : près d'un tiers (31 %) ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir des informations fiables, et un quart (27 %) ont le sentiment de recevoir des informations contradictoires sur les modalités de sa mise en œuvre. Pour relever ces défis, ils ont besoin d'un accompagnement solide. Les principaux critères motivant leur choix d'un partenaire de dématérialisation sont la profondeur de l'offre proposée par rapport à son coût d'acquisition (46 %), l'ergonomie et la facilité d'utilisation des outils (31 %), et la qualité de l'accompagnement ainsi que la capacité de l'entreprise à dépasser la simple conformité avec les lois françaises (53 % au total). Pour les DAF des grandes entreprises, les critères les plus importants après le prix (49 %) sont la qualité de l'accompagnement (36 %) et la capacité à aller au-delà de la conformité (34 %).

Méthodologie

L'étude «Transformation du métier, incertitudes économiques : quels enjeux et priorités pour les DAF», réalisée pour Esker par OpinionWay a été conduite auprès d'un échantillon de 300 directeurs et responsables administratifs et financiers dans des entreprises de 50 salariés et plus. Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le système CATI (Computer Assisted Telephone Interview) du 13 mars au 10 avril 2024.

À propos d'Esker

Leader mondial des solutions d'automatisation des cycles de gestion Source-to-Pay et Order-to-Cash, Esker valorise les départements financiers, achats et services clients des entreprises en renforçant la coopération interentreprises. La plateforme cloud Esker permet d'animer un écosystème vertueux avec ses clients et fournisseurs.

Intégrant des technologies d'Intelligence Artificielle (IA), les solutions d'Esker permettent aux entreprises de gagner en productivité, d'améliorer la visibilité sur leurs activités, tout en renforçant la collaboration avec leurs clients, leurs fournisseurs et leurs collaborateurs.

ETI française dont le siège social se situe à Lyon, Esker est présente en Europe, en Amérique du Nord, en Asie/Pacifique et en Amérique du Sud. Cotée sur Euronext Growth à Paris (code ISIN FR0000035818), l'entreprise a réalisé 178,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 dont plus des 2/3 à l'international.

Esker SA

Cristal Parc
113 boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46
Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40
www.esker.fr – info@esker.fr

Contacts Presse – RUMEUR PUBLIQUE

Hugo Deschamps - Tél. : +33 (0)6 46 39 81 49
hugo.deschamps@rumeurpublique.fr

Vanessa Marlier - Tél. : +33 (0)6 16 59 51 16
vanessa.marlier@rumeurpublique.fr

Suivez-nous

